



Lausanne, le 19 décembre 2024

Service public

Fédération syndicale SUD

Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

tél. 021 / 351 22 50

e-mail info@sud-vd.ch

site www.sud-vd.ch

A Madame la Présidente
du Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Aux membres du
Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Place du Château 4
1014 Lausanne

Passer de la parole aux actes

Internalisation intégrale des travaux de nettoyage dans les bâtiments de la fonction publique vaudoise

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Notre Fédération syndicale SUD s'adresse par la présente à l'entier du collège gouvernemental.

Notre propos est simple. Le gouvernement vaudois a toujours prétendu mener une politique féministe, conforme donc aux revendications et aux intérêts des femmes travailleuses. Nous n'allons pas ici discuter de cette affirmation mais demander au collège gouvernemental de bien vouloir prendre connaissance du problème ci-après et de mettre son intervention en cohérence avec les valeurs qu'il prétend défendre dans sa gestion gouvernementale.

La question est la suivante. Devant le TriPAC en 2005, nous avons gagné contre l'employeur public un procès qui l'a contraint à intégrer le personnel de nettoyage qu'il avait sous contrat dans le personnel régulier de l'Etat. En 2009, nous avons dû ouvrir une nouvelle action basée sur la Loi sur l'égalité pour défendre le droit des nettoyeuses d'entrer dans la grille salariale de l'ACV. C'est finalement en 2011 que le personnel de nettoyage acquiert pleinement une classification et une rémunération selon les règles et les usages de la fonction publique vaudoise.

Depuis lors, une fraction de plus en plus réduite du personnel de nettoyage a bénéficié des conditions générales de travail et de salaire dans la fonction publique. Comment expliquer ce paradoxe ? Vos services ont procédé systématiquement à une opération de délocalisation des activités de nettoyage, en confiant un nombre croissant de mandats à des entreprises privées. Par conséquent, les travailleuses - car il s'agit toujours d'une immense majorité de femmes - ont été soumises à des conditions de travail et à des salaires dépendant du commandement de ces entreprises et de dispositions conventionnelles notoirement plus défavorables que la grille salariale de l'Etat.

L'employeur public que vous êtes a donc délibérément et systématiquement construit un processus de dumping salarial et social qui dure maintenant depuis des années, soit depuis les avancées obtenues devant les tribunaux et par les luttes mentionnées plus haut. Il s'agit d'une véritable « délocalisation sur place ». Votre pratique du dumping salarial et social nous semble pouvoir être questionné en légalité et mériterait une large information dans l'espace public.

De surcroît, nous sommes dans une nouvelle phase de précarisation des nettoyeuses du secteur privé opérant dans les bâtiments publics.

Des licenciements menacent, voire ont été mis en route, dans le contexte suivant : vous soustraites « à la tâche » le travail de nettoyage à des entreprises privées. Ce sont celles-ci qui organisent le travail et salarient ce personnel de nettoyage externalisé. Vous dénoncez maintenant ces accords liés à des pratiques « à la tâche » pour mettre en concurrence les entreprises de nettoyage entre elles afin d'acquérir les marchés que vous mettez en jeu. Cette mise en concurrence affecte naturellement les conditions de travail et de salaire du personnel. Vous procédez donc par un double dumping. Dumping entre entreprises privées avec leurs collectifs de travailleuses et dumping entre ce personnel privé et les nettoyeuses, chaque jour moins nombreuses, du secteur public.

Votre pratique doit cesser. Vous pouvez aisément comprendre les déplorables conséquences de ce que vous faites et l'intolérable contraste entre vos déclarations féministes et la réalité de votre pratique.

Nous vous demandons donc d'en finir avec la pratique du dumping que vous avez jusqu'ici systématiquement menée et d'internaliser l'ensemble du personnel de nettoyage opérant dans les bâtiments de la fonction publique vaudoise. Nous revendiquons que ce personnel soit mis au bénéfice de contrats de travail à durée indéterminée, avec un salaire, un horaire et des conditions de travail garantis. En d'autres termes, tout le personnel qui œuvre aujourd'hui dans les bâtiments de la fonction publique doit être repris, s'il relève d'entreprises privées.

Nous attendons une réponse aussi diligente que possible de votre collègue à notre propos. Nous réservons l'ensemble des mesures de droit, de communication et de mobilisation qui pourraient s'avérer nécessaires pour faire aboutir les revendications énoncées plus haut. Nous répétons que nous considérons que l'Etat de Vaud agit en construction et promotion du dumping salarial et social.

Dans l'attente des déterminations de votre collègue, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations respectueuses.

Pour le secrétariat fédéral de SUD



Aristides Pedraza